PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL N° 08 DU 15 SEPTEMBRE 2020, 19h30

Présents: Cesa Jean, Cornillon Joël, Margirier Agnès, Nicaise Michel, Perrin Patrick, Carcel Guy, Gibot Hervé, Méchain Agnès, Seux Jean-Christophe, Sevenier Stéphanie, Andres Nora, Noir Sylvain, Morel Vanessa, Veyrier Camille

Etait représentée : Veyrat Martine pouvoir à Cornillon Joël

Etaient absents/excusés:

Secrétaire de séance : Nicaise Michel Date de la convocation : Le 7 septembre 2020

Rappel : conseil municipal du 10 juillet 2020, élection des délégués titulaires et suppléants pour l'élection des sénateurs

DELIBERATIONS

Objet : Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- o la fréquence des conseils municipaux, les modalités des convocations, la fixation de l'ordre du jour, ...
- les conditions d'accès aux dossiers préparatoires et aux projets de contrat et de marché.
- o le droit d'expression des élus
- 0 ...

⇒ Accord à l'unanimité

Objet : Membres des commissions de la CCPDA

Commission	Nom	Prénom
Finances	Gibot	Hervé
Santé	Veyrat	Martine
Transition	Andres	Nora
écologique et		
solidaire		
Economie et	Cesa	Jean
commerce		
Numérique	Veyrier	Camille
Action sociale	Méchain	Agnès
et familles		
Habitat et	Cornillon	Joël
urbanisme		
Eau, rivières et	Margirier	Agnès
assainissement		
Culture	Andres	Nora
Agriculture et	Noir	Sylvain
forêt		
Sport	Carcel	Guy
Mutualisation	Nicaise	Michel
Mobilités	Sevenier	Stéphanie
Clect	Gibot	Hervé
Appel d'offres	Cesa	Jean

⇒ Accord à l'unanimité

Objet: (Renouvellement) Convention Archivage, CDG 26

La commune de Beausemblant souhaite confier à un personnel qualifié du Centre de Gestion de la Drôme la mission d'organiser, de conserver, d'enrichir, d'évaluer et d'exploiter les fonds d'archives de la commune.

Pour ce faire, il convient de signer une convention cadre d'affectation de personnel, d'une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec le Centre de Gestion de la Drôme.

Le nombre de journées d'intervention est de 10 jours par an.

Le montant de la rémunération, des charges sociales et indemnités est remboursé trimestriellement par la commune sur une base forfaitaire déterminée par le conseil d'administration du CDG et revue annuellement.

Pour information, en 2021, la participation est de 205 € par jour de travail effectif.

Autorisation au Maire de signer la convention cadre d'affectation de personnel avec le Centre de Gestion.

⇒ Accord à l'unanimité

Objet: (Renouvellement) Convention Retraite, CDG 26

Le Centre de gestion propose un projet de convention afin de lui confier la réalisation totale des processus matérialisés ou dématérialisés des actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales (C.N.R.A.C.L.)

La solution proposée présente l'avantage d'un paiement à la prestation.

⇒ Accord à l'unanimité

Objet : Remboursement des charges et avenant au bail professionnel signé le 5 août 2013 avec madame OLLIER

Le 5 août 2013 un bail professionnel a été signé entre la commune bailleur et madame Ollier Clémence, locataire. Les locaux loués sont destinés à l'exercice par le locataire de la profession d'ostéopathe.

En sus du loyer, le locataire s'oblige à acquitter au bailleur, en même temps que le loyer, une provision de 40 € par mois. Dans ladite provision est comprise une provision pour les fournitures non stockables.

Un compteur d'eau et d'électricité ont été posés. Désormais madame Ollier s'acquitte directement auprès de ses fournisseurs de ses abonnements et consommations.

Il convient donc de rembourser à madame Ollier l'intégralité des charges locatives versées pour 2019 et 2020 et de modifier le bail professionnel afin que le locataire soit redevable d'un loyer sans charges.

⇒ Accord à l'unanimité

Objet : Mise en place de l'IHTS, Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaire pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel, appartenant aux catégories C ou B, ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet et temps partiel, de même niveau.

Le versement des IHTS est subordonné au préalable à une demande de l'autorité territoriale sur présentation d'un décompte déclaratif.

⇒ Accord à l'unanimité

Objet : Cadeau de naissance

Le 2 septembre 2020 Océane HOAREAU, agent sous contrat aidé en charge du service de la cantine et de la surveillance de la garderie, a donné naissance à son premier enfant, Méïna.

Proposition d'offrir un cadeau de naissance d'une valeur de 39 euros acheté à Beausemblant à « La P'tite Boutique ».

⇒ Accord à l'unanimité

Divers:

- Demande de mise en priorité de la RD122 au droit du carrefour avec la voie de desserte du lotissement " le golf " (fait le 18/09/2020)
- Tennis : élagage de la haie par les adhérents du club, broyage par l'agent technique
- Moustique tigre : information de la présence du moustique tigre sur le territoire de la commune à faire (Belsimilien)
- Salle des fêtes : début des travaux en mars 2021, durée 8 mois
- Mise en séparatif des réseaux : remise de l'Avant-Projet le 15/09/2020
- Repas des anciens annulé à cause du contexte sanitaire. Un colis sera distribué.

Levée de séance : 20h40